

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de Novembre à 18 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni à la salle du Terminus à Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 06 novembre 2020

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints,
Raphaël BENOIT, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,
Kate MARIE,

ABSENTS EXCUSES

Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT
Jean-Baptiste GRANGE,
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **05 octobre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du **05 octobre 2020** est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION ATTRIBUTION MARCHE POUR LES REVETEMENTS DU
PARKING DE LA MAISON DE SANTE ET DU CHEMIN FRECHET (90-2020)**

Monsieur le Maire indique que les revêtements autour de la future maison de santé et du chemin de Fréchet ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Il s'agit de réaliser des enrobés sur la plateforme du parking préparée dans le cadre du chantier, et de réaliser une bicouche devant la maison de santé, sur le chemin de Fréchet jusqu'à sa jonction avec l'avenue de la Gare.

Des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises le 16 septembre 2020, pour une réponse attendue au 25 septembre 2020.

Le résultat est le suivant :

- MUR n'a pas répondu
- COLAS a établi un devis à 22 204,59€ HT soit 26 645,51€ TTC
- ROUTIERE DES PYRENEES 14 051,70€ HT soit 16 862,04€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- . d'attribuer le marché pour la réalisation des revêtements du parking de la maison de santé et du Chemin de Fréchet à l'entreprise La Routière des Pyrénées 65009 TARBES pour un montant de 14 051,70€ HT soit 16 862,04€ TTC,
- . autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes.

GRATUITE TERRASSES DU DOMAINE PUBLIC (ETE 2020 SUITE A CRISE SANITAIRE) (91-2020)

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté, il a autorisé, comme tous les ans, les cafetiers et restaurants d'Arreau à utiliser une partie du domaine public afin d'aménager des terrasses du 1^{er} avril au 30 octobre 2020, contre un droit de place de 10€ par m2 payable au trésor public.

Compte tenu de la crise sanitaire et des difficultés inhérentes, cette occupation sera gratuite et ne fera pas l'objet d'une facturation par la Mairie pour l'année 2020.

De plus, les membres du Conseil Municipal proposent la mise à disposition gratuite desdites terrasses durant l'hiver 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la gratuité de ces emplacements.

REDUCTION DE LA FACTURATION DES ABONNEMENTS DU MARCHÉ (SUITE A CRISE SANITAIRE) (92-2020)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la facturation des abonnements à l'année concernant les camelots du marché.

Compte tenu de la crise sanitaire, le marché a été fermé au mois de Mars et Avril 2020.

Monsieur le Maire propose une réduction de la facture, correspondant au deuxième trimestre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à signer tout document afférent.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET CAMPING (93-2020)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications budgétaires comme suit :

BUDGET CAMPING DECISION MODIFICATIVE	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES
Chapitre 67 charges exceptionnelles <ul style="list-style-type: none"> • 673 	- 1450
Chapitre 65 autres charges de gestion courante <ul style="list-style-type: none"> • 6541 	+ 1450

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette modification budgétaire.

PROGRAMME SDE65 2021

(94-2020)

Monsieur le Maire expose que le SDE65 préparant les programmes d'intervention au titre de l'année 2021, il convient que la commune d'Arreau formalise les priorités envisagées.

- ELECTRIFICATION RURALE :

- Enfouissement réseau électrique:
Route de Lançon et Impasse Saint Jacques.

- ECLAIRAGE PUBLIC :

- Reconversion ou amélioration de l'éclairage public
 1. Route de Pailhac (remplacement de 10 lanternes)
 2. Lotissement Laurent (dépose de 22 mâts et luminaires et pose de 22 mâts et lanternes Led)
- CF : courrier du SDE65 N°200835 du 26.05.2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE (95-2020)

Monsieur le Maire indique que la Mairie a reçu un courrier de la Préfecture dans lequel Monsieur le Préfet incite les collectivités à nommer un élu correspondant sécurité routière.

Celui-ci sera le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux de sécurité routière, et il veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Monsieur le Maire propose de nommer **Jean Philippe DELARUE**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés entérine cette nomination.

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET CAMPING

(96-2020)

Monsieur le Maire indique que le Trésorier soumet au Conseil municipal une liste d'admission en non-valeur sur le budget camping de la commune au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) des sommes restées impayées, celles-ci étant certainement dues à la précarité sociale des débiteurs.

La liste est la suivante :

N° 3816470215 pour la somme de 1440,95 € (compte 6541)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'admettre en non-valeur la somme de 1440,95 €.

Questions diverses

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison Molié.

Après consultation des services de l'ADAC la commission communale d'appel d'offre propose au Conseil Municipal de retenir les trois équipes suivantes :

- ATELIER 2 A- SARL d'architecture Pascal SERVIN- 4 Place Sainte Anne- 65000
TARBES
- SARL d'architecture GOUBERT et LANDES- Siège social 2 Impasse Louis Sire- 31200
TOULOUSE- Etablissement réalisant la prestation : 4 Rue Vincent Scotto- 65100
LOURDES
- F.PASTOR- Architecte- Le Village- 65590 BORDERES LOURON.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10

Philippe CARRERE
Maire d'ARREAU

